



PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE
N° d'agrément P002880

membre: CNPA



Le journal des amis des animaux et des protecteurs d'animaux

LA CHAÎNE

56^{ème} année | N° 207
1^{er} trim. 2019

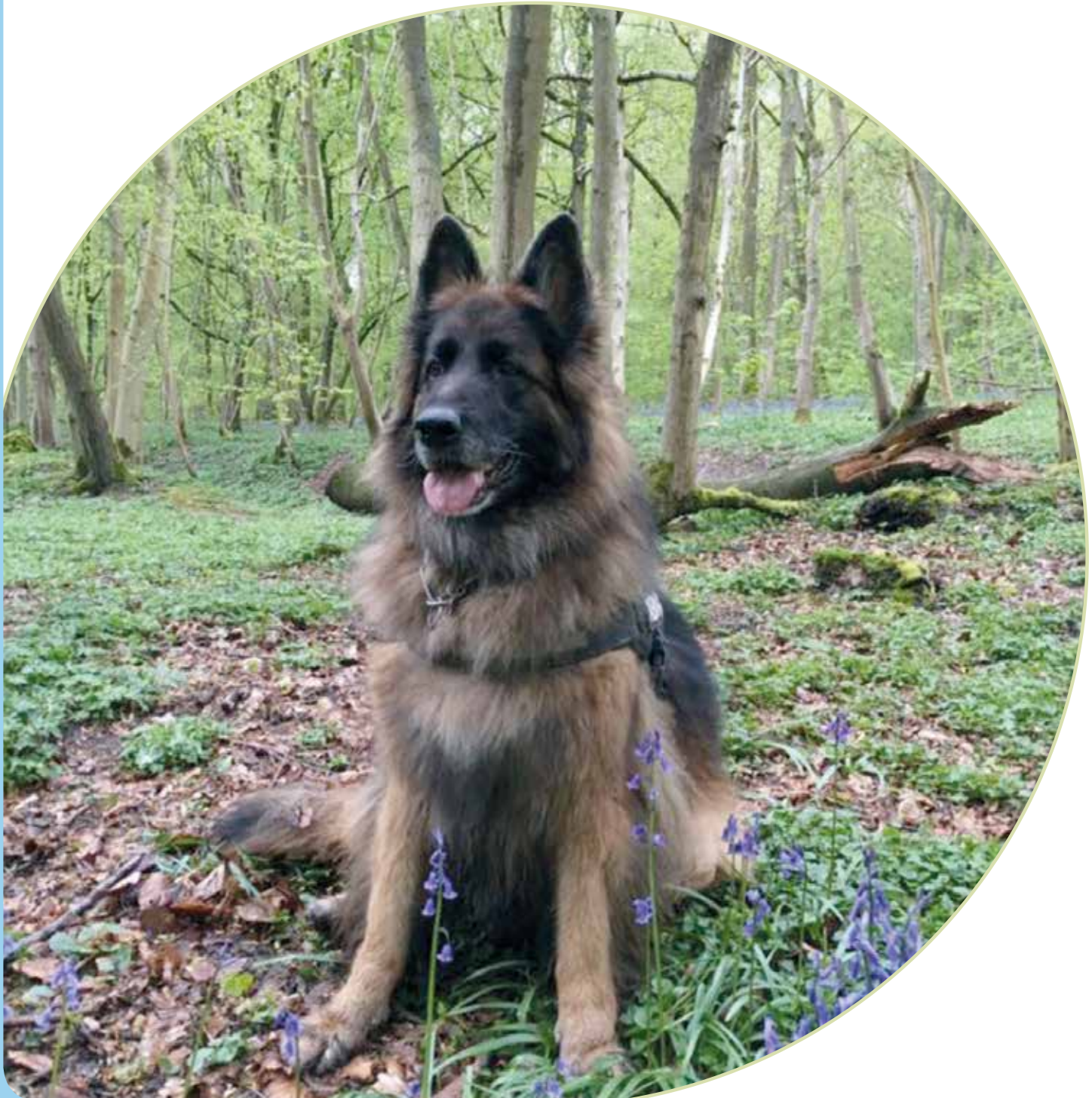
pour la protection des animaux et de la nature, par la propagande,
l'éducation culturelle et les inspections

Avenue de Visé 39 - 1170 Bruxelles | tél.: 02 673 52 30 | fax: 02 672 09 47

e-mail contact@bwk-cbm.be | www.bwk-cbm.be

C.C.P. BE59 0000 0380 5026 | BNP Paribas BE25 2100 4231 4482

 facebook.com/Chaîne-Bleue-Mondiale-Aisbl





SOMMAIRE

| | |
|---------------|------------------------------------------------------------|
| P 3 | Editorial |
| P 4 | Cotisations 2019 |
| P 5 | Quelques avancées dans des actions entreprises par la CBM |
| P 6 | Sauvetage d'un chat errant grâce à vos dons |
| P 7 | Comment pouvez-vous nous soutenir financièrement ? |
| P 8 | Aux urnes citoyens et protecteurs des animaux |
| P 9 | Rubrique saisonnière – Le Printemps |
| P 10-11 | Vente d'œuvres d'artistes belges contemporains |
| P 12-13 | Rubrique saisonnière – Le Printemps - suite |
| P 14-15-16-17 | Des nouvelles des régions |
| P 18 | Brèves nouvelles de par le monde |
| P 19 | Adoptez un animal à la Chaîne Bleue Mondiale |
| P 20 | Rédiger un testament en faveur de la Chaîne Bleue Mondiale |



Chers Membres,
Chers Amis des Animaux,

Nous voici avec le premier numéro de l'année nouvelle mais également sous un nouveau format. J'espère que celui-ci vous plaira et vous donnera l'envie de le lire dans son entièreté car comme d'habitude, nous faisons notre possible pour que nos éditions soient remplies de sujets et d'actualités intéressants provenant du monde animalier. Dans cette nouvelle édition avec donc un nouveau format, j'ai ajouté une nouvelle rubrique relative aux saisons et dans laquelle je tâcherai de vous apporter des conseils utiles et préventifs en faveur de nos amis les animaux pour le printemps, l'été, l'automne et l'hiver.

N'hésitez donc pas à nous faire connaître votre avis sur ces nouveautés (format, rubrique, ...).

J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier très chaleureusement les membres qui ont entre-temps renouvelé leur cotisation pour 2019. Peut-être avez-vous perdu cela de vue ? Dans ce cas, vous trouverez toutes les informations utiles à la page 4 pour régulariser la situation. Vous le savez, **sans votre soutien rien n'est possible !** Notre association, ainsi que nos amis les animaux, ont grand besoin de votre soutien financier.



Cette édition est dédiée à Prunelle, qui nous a quittés très récemment et qui était la fidèle compagne de notre mascotte « June » (Labrador), mais également d'Ingrid, notre bénévole dévouée.

Je vous souhaite une bonne lecture et d'ores et déjà une bonne fête de Pâques.



Nathalie Vanhinderdael
Administrateur-Délégué

COTISATIONS 2019

Au début de cette année, nombreux d'entre vous ont déjà renouvelé leur cotisation et nous les en remercions très sincèrement, mais malheureusement tout le monde ne l'a pas encore fait.

Pour savoir si vous êtes en ordre de cotisation ou si votre adhésion arrive (bientôt) à échéance, vous trouverez en haut de l'étiquette, collée sur la première page, une date.

Cette date correspond à la date de votre dernier paiement.

137160 **28-12-2018** FR
Madame VANHINDERDAEL
NATHALIE
AVENUE DE VISE 39
1170 WATERMAEL-BOITSFORT

- Vous ne trouvez pas de date ? Deux raisons sont possibles :
 - Vous n'avez jamais payé de cotisation mais participez régulièrement à notre tombola annuelle.
 - Vous êtes délégué-inspecteur mais non-membre de notre association.

Dans les 2 cas, il vous est possible si vous le souhaitez de devenir membre de notre association, en complétant le bulletin de virement ci-dessous.

- Vous avez trouvé la date mais vous faites des paiements mensuels, dans ce cas, vous pouvez considérer que vous êtes en ordre de cotisation auprès de notre association.

Membre adhérent € 15,00
Membre protecteur € 20,00
Membre d'honneur € 40,00

Vous trouvez ci-dessous un bulletin de virement. Si vous n'avez pas encore payé votre cotisation pour 2019 (selon votre dernière date de paiement sur l'étiquette), pouvons-nous compter sur vous pour que vous fassiez le nécessaire ? Notre association, ainsi que nos amis les animaux, ont grand besoin de votre soutien financier car sans celui-ci rien n'est possible !

Handtekening(en)
Signature(s)

OVERSCHRIJVINGSOPDRACHT ORDRE DE VIREMENT



Bij invulling met de hand, één HOOFDLETTER of cijfer in zwart (of blauw) per vakje
Si complété à la main, n'indiquer qu'une seule MAJUSCULE ou un seul chiffre noir (ou bleu) par case

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|-------------------------------------------|--|----------------------|--|----------------------|--|
| Gewenste uitvoeringsdatum in de toekomst / Date d'exécution souhaitée dans le futur | | | | | | | | | | | | | Bedrag / Montant | | EUR | | CENT | |
| <input type="text"/> | | | | | | | | | | | | | <input type="text"/> | | <input type="text"/> | | <input type="text"/> | |
| Rekening opdrachtgever (IBAN) Compte donneur d'ordre (IBAN) | | | | | | | | | | | | | <input type="text"/> | | <input type="text"/> | | <input type="text"/> | |
| Naam en adres opdrachtgever Nom et adresse donneur d'ordre | | | | | | | | | | | | | <input type="text"/> | | <input type="text"/> | | <input type="text"/> | |
| Rekening begunstigde (IBAN) Compte bénéficiaire (IBAN) | | | | | | | | | | | | | B E 5 9 0 0 0 0 3 8 0 5 0 2 6 | | <input type="text"/> | | <input type="text"/> | |
| BIC begunstigde BIC bénéficiaire | | | | | | | | | | | | | B P O T B E B 1 | | <input type="text"/> | | <input type="text"/> | |
| Naam en adres begunstigde Nom et adresse bénéficiaire | | | | | | | | | | | | | L A C H A I N E B L E U E M O N D I A L E | | <input type="text"/> | | <input type="text"/> | |
| | | | | | | | | | | | | | A V E N U E D E V I S E 3 9 | | <input type="text"/> | | <input type="text"/> | |
| | | | | | | | | | | | | | 1 1 7 0 W A T E R M A E L - B O I T . | | <input type="text"/> | | <input type="text"/> | |
| Mededeling Communication | | | | | | | | | | | | | C O T I S A T I O N | | <input type="text"/> | | <input type="text"/> | |



QUELQUES AVANCEES DANS DES ACTIONS ENTREPRISES PAR LA CBM

Abattoir de Tielt – Satisfaction à l'égard des poursuites engagées contre l'exploitant

En 2017 (voir notre édition « La Chaîne » - 2ème trim. 2017), la Chaîne Bleue Mondiale s'est associée à la plainte au pénal déposée par GAIA et Animal Rights qui avait filmé et diffusé des images atroces divulguant les traitements cruels subis par des porcs dans l'abattoir de Tielt.

Le 21 décembre 2018, le Parquet d'Ypres a décidé de poursuivre devant le tribunal l'exploitant de l'abattoir de Tielt pour diverses infractions constatées par l'inspection flamande du bien-être animal et l'AFSCA.

L'affaire a été traitée au tribunal le 25 février dernier, les trois associations se sont bien entendu portées partie civile. Lors de cette audience, il a été décidé de quand aura lieu la vraie plaidoirie, cela peut donc encore durer des mois !

L'exploitant risque une peine maximale de 6 mois de prison et une amende de 16.000 euros.

Il va de soi que nous vous tiendrons informés du jugement dans notre prochaine édition « La Chaîne » du mois de juin 2019.

Grande campagne 8hours – Vote d'une résolution pour une meilleure protection des animaux d'élevage pendant leur transport

En 2011, la Chaîne Bleue Mondiale entamait en collaboration avec Animal's Angels une pétition « 8hours », ayant comme but : les animaux vivants destinés à l'abattoir ne doivent pas être transportés plus de 8 heures.

Le 8 juin 2012, 1.103.248 signatures ont été remises officiellement à John Dalli, alors Commissaire Européen, en présence des membres du Parlement Européen et des dirigeants des organisations européennes, dont la Chaîne Bleue Mondiale.

En septembre 2012 s'est tenue à Malte une conférence « Animal Suffering in Long Distance Transport ». A cette occasion le « Manifeste de Malte » fut rédigé et signé par de nombreuses organisations du monde entier.

En 2013 des rencontres ont eu lieu avec le nouveau Commissaire Européen pour la Santé et le Consommateur, qui est responsable du bien-être animal au sein de l'Union Européenne. On espérait que celui-ci veillerait à adapter et renforcer la directive européenne 1/2005 afin que les animaux soient mieux respectés durant les transports.

ENFIN DES NOUVELLES POSITIVES :

Alors que depuis, peu de choses ont bougé, le jeudi, 14 février 2019, les députés présents au Parlement européen ont voté une résolution pour une meilleure protection des animaux d'élevage pendant leur transport.

- Désormais, les animaux ne pourront plus être transportés plus de 8 heures ;
- L'Europe s'engage à réduire le nombre de transports (actuellement, 1,5 milliard d'animaux sont transportés chaque année dans l'Union européenne) ;
- Tous les camions devront être équipés des bonnes ventilations, des bons contrôles de température, de systèmes d'abreuvement des animaux, etc. ;
- Les pouvoirs nationaux devront aussi mener plus de contrôles inopinés pour pousser les transporteurs à s'équiper et se mettre en conformité avec la directive.



Délégation de la Chaîne Bleue Mondiale présente lors de la «Veille silencieuse» devant l'abattoir de Tielt.



1.103.248 signatures



SAUVETAGE D'UN CHAT ERRANT - GRÂCE À VOS DONNÉS

SHIVA

Shiva a été trouvée en piteux état le 3 mars 2018. Alors âgée de 6 mois, elle souffrait d'un coryza très sévère ; ses yeux et son nez étaient complètement encombrés de matière purulente. Elle ne savait plus respirer et n'avait plus aucune force pour bouger.

Jeune petite chatte très amaigrie, la période de grand froid que nous avons connue en février 2018 l'avait particulièrement touchée. Vu son état de maladie avancé, elle ne pouvait plus se nourrir et se résignait à perdre son combat pour sa survie.



Photo prise le 10 mars 2018
Les traces rouges près des yeux et sur son petit museau sont dues au fait que les écoulements purulents ont gelé et brûlé sa peau.



Photo prise le 6 avril 2018
Shiva en pleine forme et prête à profiter de la douceur de la vie.

Pour s'abriter du froid piquant de la nuit, elle s'est alors glissée à l'intérieur d'une cave dans l'espoir d'y trouver un peu de chaleur, ce geste lui a sauvé la vie car le propriétaire de la maison a vu qu'un chat très mal en point se trouvait dans sa cave; il a immédiatement appelé sa fille qui a accouru pour constater la présence de l'animal. Voyant le chat dans un état si critique, ils ont pris une boîte en carton pour en faire un panier de fortune pour la transporter jusque chez le vétérinaire. La petite a refusé de rester dans la boîte, alors le papa de la jeune fille l'a blottie dans ses bras pendant tout le trajet jusqu'à la clinique vétérinaire. Arrivée sur place, le 3 mars 2018 au soir, elle a été immédiatement prise en charge par un vétérinaire.

L'équipe lui a promulgué les meilleurs soins pendant 5 jours. Malgré les traces encore apparentes de son coryza, le 8 mars elle était autorisée à sortir de la clinique; je suis allée la chercher pour continuer ses soins à la maison. Shiva a été isolée pendant une quinzaine de jours afin de continuer son traitement médical et lui offrir le calme dont elle avait encore besoin.

Sa soif de vivre, les soins à la clinique vétérinaire et puis à la maison associés à une bonne alimentation, voilà Shiva en pleine forme ! Elle a gagné son combat contre la maladie ! Youppiiiiiiii

Elle est tout simplement adorable, d'une gentillesse et d'une douceur extraordinaire. Elle adore ses petites balades dans le jardin sécurisé et s'entend super bien avec les autres chats.

Une chose est sûre : Shiva a eu la chance de croiser son Ange Gardien qui s'appelle Sevgi (la jeune fille qui a décidé de la protéger et la faire soigner). Sevgi est une jeune étudiante turque en architecture; elle lui a rendu visite à de nombreuses reprises tant à la clinique qu'à la maison. Shiva jeune et petite chatte errante, la voilà au centre de toutes les attentions !

C'est sûr qu'elle a eu un début de vie difficile mais quelle joie de la voir en pleine forme maintenant. Shiva a été adoptée en août 2018 et fait le bonheur de sa famille. Le travail de bénévole et très dur mais si gratifiant de voir les animaux sauvés.

Chaque don que vous offrez nous permet de prendre en charge et sauver des animaux en détresse. Un tout grand Merci pour EUX !

Enza
Bénévole CBM



Photo prise le 2 août 2018
Shiva en mode relax auprès de sa famille d'adoption. Que du bonheur !

COMMENT POUVEZ-VOUS NOUS SOUTENIR FINANCIEREMENT ?



En renouvelant votre cotisation :

- Membre adhérent € 15,00
- Membre protecteur € 20,00
- Membre d'honneur € 40,00

En nous versant un don. Eventuellement un petit extra pour notre fonds « stérilisation/castration » des chats errants.

Par un ordre permanent. Vous pouvez verser un montant de votre choix tous les mois ; à la fin de l'année cela représentera une belle petite somme. Il vous suffit tout simplement de remettre un ordre permanent à votre banque.

En faisant connaître la Chaîne Bleue Mondiale auprès de vos amis et de votre famille et en les invitant à nous rejoindre.

En participant chaque année à notre grande tombola où de nombreux beaux prix sont à gagner.

Et bien sûr, en pensant à la Chaîne Bleue Mondiale et à nos animaux **en rédigeant votre testament.** Même si vous n'êtes plus là votre influence perdurera de cette manière plus que vous ne l'imaginez. Vous souhaitez de plus amples informations concernant la rédaction d'un testament, duo-legs, etc... prenez tout simplement contact avec nous et nous vous aiderons volontiers.

La cotisation et les dons peuvent être versés sur l'un des comptes suivants :

- BE25 2100 4231 4482 ou
- BE59 0000 0380 5026 ou
- BE79 7340 3354 5033 (fond stérilisation chats errants)

D'avance, nos sincères remerciements !



*Ils ont
besoin de
votre aide!*



AUX URNES CITOYENS ET PROTECTEURS DES ANIMAUX

Les élections ne manquent pas en Belgique : législatives, européennes, régionales et communales. Cette année, c'est un triplé : législatives, européennes et régionales sont d'actualité.

Chaque fois les citoyens ont le droit, mais j'ose dire aussi le devoir, de donner leur avis sur la gestion de la chose publique en déposant leur bulletin dans l'urne car rappelez-vous que, même si « vous ne vous occupez pas de politique, la politique, elle s'occupe de vous ».

En effet, elle concerne la vie quotidienne de chacun d'entre nous dans presque tous les domaines de la vie humaine : éthique, économique, social, culturel, environnemental, etc... Parmi tous ces domaines, il en est un qui nous tient à cœur : le sort et le statut des animaux.

Même si ce n'est pas à priori la question la plus importante, il n'empêche, que de par son caractère éthique et sociétal, de par la connexité aussi de ce combat avec celui pour un environnement sain, elle est chargée d'une symbolique particulière.

Ne dit-on pas à juste titre que le degré de civilisation d'une société se mesure à la manière dont elle traite les plus faibles, c'est-à-dire les enfants, les pauvres, les handicapés ... mais aussi les animaux ?

Est-il admissible au XXIème siècle de tolérer des actes de barbarie ou de mauvais traitements, non seulement sur les animaux qui nous sont proches (chats, chiens), mais aussi sur ceux qui nous nourrissent (bovins, moutons, poulets, ...) ou sur ceux qui vivent à l'état sauvage : animaux terrestres mais aussi mammifères marins en général.

Après tout depuis Darwin, on sait que l'homme n'est qu'un animal un peu plus évolué que les autres et encore pas de beaucoup par rapport à certaines espèces très évoluées cérébralement comme les dauphins et les singes anthropoïdes. Bref, il n'y a entre l'homme et les animaux qu'une différence de degré et non de nature.

Alors et même si nous devons nous nourrir d'animaux et nous en servir, de quel droit devrions nous pour cela ou pour toute autre raison verser dans la barbarie ? Par exemple, les chiens et chats écorchés vifs en Chine, les dauphins asphyxiés, découpés vivants au Japon, les phoques et baleines massacrés, la corrida, l'abattage sans étourdissement préalable, etc...

Certes globalement, et surtout en Occident, de meilleures lois pour la protection animale ont été votées, mais il y a tant à faire et à améliorer. Les protecteurs des animaux sont pourtant nombreux et actifs : environ 500.000 membres répartis en 150 S.P.A. environ. MAIS, disons le nettement, leur poids en politique était faible car, outre leurs divisions, ils n'étaient pas structurés en lobby puissant.

Heureusement, la plupart des S.P.A. ont compris qu'elles devaient s'unir et parler d'une seule et forte voix au monde

politique. C'est ainsi que beaucoup de S.P.A. rassemblées au sein du C.N.P.A. (Conseil National de la Protection Animale) ont décidé d'élaborer un questionnaire en matière de politique relative aux animaux et à leurs droits.

Ces questionnaires (1 par élection) ne sont pas parfaits ni exhaustifs mais ils veulent rappeler au monde politique nos objectifs, notre force et surtout que notre soutien sera sélectif en fonction des prises de position des partis et des candidats. Et pas question de nous raconter des boniments électoraux de dernière minute !

En outre, la force de cette campagne incitera les partis à mieux prendre en compte nos revendications et à ne pas considérer le thème de la protection animale comme mineur. C'est un vrai choix sociétal. Voulons-nous une société où l'animal a sa place ou une société (planète) où il n'est qu'un instrument de l'homme.

Sur base des actions menées jusqu'ici par certains candidats ou des intentions et positions qu'ils expriment, nous avons distingué quelques candidats.

A ce stade 2 remarques doivent être formulées.

1. Il y a des candidats sensibles à la cause animale dans tous les partis. Vous pouvez donc choisir votre liste préférée et puis à l'intérieur de celle-ci voter pour un ou plusieurs candidats favorables à la cause animale.
2. Notre liste de candidats n'est évidemment pas exhaustive et est même forcément incomplète.

En effet, à l'heure où nous écrivons, les listes ne sont même pas encore déposées et il peut toujours y avoir des changements de dernière minute.

En outre, il y a des milliers de candidats et il est donc impossible de les connaître tous et, a fortiori, de les consulter tous. Il y aura donc forcément des oublis dont nous nous excusons à l'avance.

Rudy DEMOTTE : tête de liste PS à la Région Wallonne dans le Hainaut, en raison des actions positives qu'il a menées précédemment au Ministère de la Santé

Ariane de LOBKOWICZ d'URSEL est une très jeune fille qui n'a pas encore mené des actions législatives concrètes pour les animaux, MAIS c'est une passionnée des animaux et elle est la fille de la regrettée députée Barbara d'Ursel qui avait centré toute son action législative sur les animaux. Bon sang ne saurait donc mentir. Elle est 48ème sur la liste de DéFI à la Région Bruxelloise.

Alain DESTEXHE, Sénateur et député bruxellois, a déposé au Parlement bruxellois une proposition d'ordonnance pour interdire l'abattage sans étourdissement.

Il sera vraisemblablement 1er candidat de la « liste Destexhe » à la Région bruxelloise.

Françoise CARLIER, ex-échevine du bien-être animal à Anderlecht, candidate MR à la Région bruxelloise.

Nathalie VANHINDERDAEL
Administrateur-Délégué

Bernard GUILLAUME
Président



RUBRIQUE SAISONNIERE – LE PRINTEMPS

Après la dureté (températures froides voire glaciales, météo maussade, pluvieuse, venteuse et la neige), nous voyons l'arrivée du printemps avec beaucoup d'enthousiasme et de joie. Mais cela n'est pas sans danger.

- En effet, après avoir été enfermés pendant environ 4-5 mois, nous n'avons qu'une seule envie c'est d'ouvrir nos fenêtres et nos portes, mais attention !

Si vous avez une fenêtre oscillo-battante, celle-ci est très dangereuse pour votre chat.

Le chat étant de nature aventureuse, il voudra certainement aller dehors et donc passer par la fenêtre laissée entre-ouverte.

Avec une fenêtre oscillo-battante, il peut se retrouver coincer ou pire encore rester pendu à cette fenêtre ou chuter gravement.

En cas d'accident, rendez-vous sans tarder chez votre vétérinaire car tous ces cas peuvent entraîner la mort surtout si vous n'êtes pas présents au moment où cela se produit.



Heureusement des solutions existent pour prévenir cela. Il existe des grillages, des filets adaptés pour empêcher votre chat d'accéder aux fenêtres tout en offrant une bonne aération de votre maison.

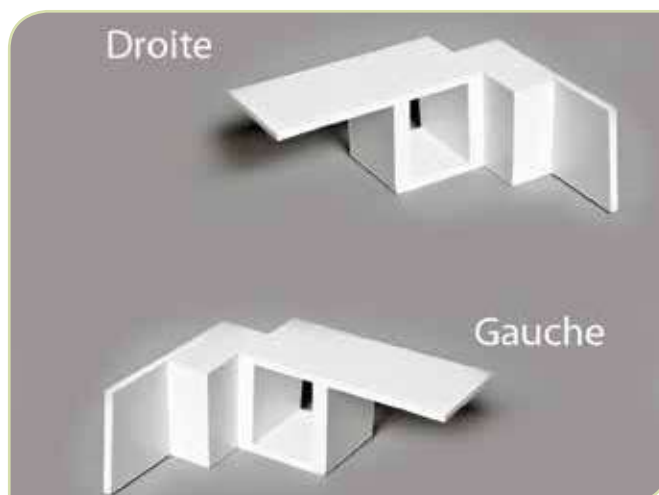
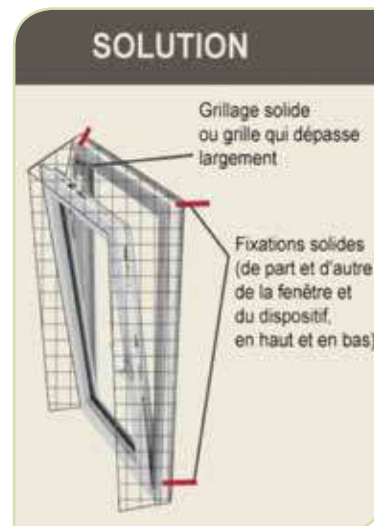
Il existe également des passerelles pour permettre à votre chat de sortir en toute sécurité.

- Votre chat peut également s'aventurer dans votre jardin et pour certains un peu plus loin dans le quartier car après avoir été enfermé pendant plusieurs semaines, il se peut qu'il ait envie d'explorer son territoire.

Au cours de cette expédition, il se pourrait que votre chat s'égaré.

Pour l'aider à retrouver le chemin de sa maison, placez sa litière (non nettoyée) à l'extérieur, à proximité

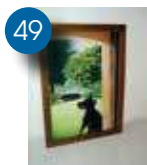
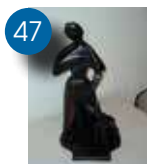
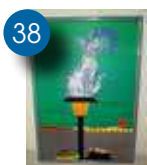
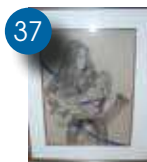
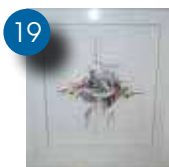
de votre habitation bien entendu. Les chats peuvent la sentir à des kilomètres et ainsi retrouver le chemin de leur maison.



Suite pages 12 & 13



VENTE D'ŒUVRES D'ARTISTES BELGES CONTEMPORAINS



| Nom de l'artiste | Nom de l'oeuvre | Dimen- sions | Prix |
|-------------------------|--------------------------|-----------------|----------|
| 5. VAN SOENS Eric | "Les chiens" | 65/50 cm | € 100,00 |
| 7. COUDYZER Jozef | "Paysage" | 66/56 cm | € 150,00 |
| 9. EGELS Jacques | | 75/54 cm | € 100,00 |
| 18. IVANOVSKI Elisabeth | "Gardiens des Papillons" | 90/70 cm | € 150,00 |
| 19. VERKEST Cies | "Black" | 80/72 cm | € 100,00 |
| 22. DOFFIGNY Arlette | "Prestige l'Albatros" | 120/80 cm | € 150,00 |
| 24. VINGERHOET Renée | "Paysage" | 46/35 cm | € 75,00 |
| 30. VERKEST Cies | "Silver Line" | 59/59 cm | € 100,00 |
| 31. VERKEST Cies | "Experimental" | 46/46 cm | € 50,00 |
| 35. DE WULF Wilfried | "En attendant" | 70/50 cm | € 150,00 |
| 36. DURGTEL Michel | "Les Banderilles" | 60/80 cm | € 75,00 |
| 37. VERBERCKT Erik | "Tendresse" | 88/71 cm | € 150,00 |
| 38. VINCENT Chavi | "Son Altesse est servie" | 102/70 cm | € 150,00 |
| 43. MACHELIN Monique | "Entre chien et loup" | 71/51 cm | € 50,00 |
| 45. HAAR Marie-Paule | (sculpture) | | € 100,00 |
| 47. BOTSON Martine | "St.Roch" (sculpture) | | € 100,00 |
| 48. MERTENS | "Paysage arboré" | 71/51 cm | € 100,00 |
| 49. REMACLE Hilda | | 71/51 cm | € 75,00 |



| Nom de l'artiste | Nom de l'oeuvre | Dimen- sions | Prix |
|-------------------------|-------------------------------|-----------------|----------|
| 53. DE KLERK Nadine | | 81/101 cm | € 150,00 |
| 58. MATTHYSSEN Georges | "Nous et la grenouille" | 60/75 cm | € 100,00 |
| 63. MEUNIER Nicole | "La légende de St.Hubert" | 45/35 cm | € 75,00 |
| 64. DIDIER-GALHAUSEN E. | "Petit diable" (sculpture) | | € 100,00 |
| 66. GHISLAIN Richard | "Sonate n° 8" | 76/57 cm | € 75,00 |
| 67. SCHELFHOUT Walter | | 72/61 cm | € 150,00 |

Les photos peuvent être consultées via notre site : www.bwk-cbm.be

BON DE COMMANDE

Vous désirez acheter une de ces œuvres d'art ?

Veuillez remplir et nous renvoyer (par poste ou via e-mail contact@bwk-cbm.be) le talon ci-dessous et verser le montant correspondant sur notre compte n° **BE25 2100 4231 4482**

L'oeuvre commandée peut être enlevée en nos bureaux (avenue de Visé 39 - 1170 Bruxelles) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 (de préférence nous avertir par téléphone 02 673 52 30).
Si nécessaire, l'oeuvre peut être livrée à votre domicile.

Je soussigné(e) (NOM + prénom) :

Adresse :

Tél :

E-mail :

désire acheter l'oeuvre avec le numéro de référence

Le montant de € sera versé sur le compte en banque n° BE25 2100 4231 4482

- L'oeuvre sera enlevée en vos bureaux (*)
- Je désire que l'oeuvre soit livrée à mon adresse (*)

(*) Biffer la mention inutile

Renvoyer à: Chaîne Bleue Mondiale | Avenue de Visé 39 - 1170 Bruxelles



RUBRIQUE SAISONNIERE – LE PRINTEMPS (SUITE)

Qui dit printemps dit également retour de certains insectes.

Cette chenille est la forme larvaire d'un papillon de nuit (*Thaumetopoea pityocampa* pour la processionnaire du pin ou *Thaumetopoea processionea* pour la processionnaire du chêne).



Elle possède des poils urticants. Elles proviennent des pins, des sapins, des cèdres, des douglas et des chênes où elles font leurs nids au cours de l'hiver.

Au printemps, entre mars et mai voire début juin selon la région et la chaleur, les chenilles processionnaires descendent des arbres et se déplacent en procession.

En Belgique, on peut les trouver principalement dans les provinces d'Anvers, du Limbourg et du Brabant flamand. Mais il n'est pas exclu d'en trouver dans d'autres régions, donc soyez attentifs et vigilants. Ces chenilles contiennent une substance urticante et nécrosant au niveau de leurs poils. Lorsqu'on les touche, cela est douloureux et plus on frotte, plus cela fait mal.

Dans le cas des animaux, si ces derniers lèchent ou touchent les chenilles avec leur museau. Ils peuvent souffrir de divers symptômes tels que des vomissements, prostration, fièvre, décubitus (l'animal reste couché).

Le contact avec des chenilles processionnaires représente une urgence vétérinaire. Si votre animal bave ou vomit, s'il a la langue enflée ou violacée, il faut éviter de frotter car cela dissémine la substance irritante. Il ne faut pas non plus donner de l'eau ou à manger. Il faut vous rendre au plus vite chez un vétérinaire qui pratiquera les premiers soins afin de limiter les effets de la substance urticante.

Langue

Dans un premier temps, il couine car il a mal, se met à baver, la langue gonfle et présente des tuméfactions avec un durcissement assez inquiétant. Sans soins, la langue peut virer au sombre voire violet, et une nécrose peut occasionnellement se produire. Une partie de la langue peut tomber. Si les premiers soins consistent en anti-inflammatoires et antihistaminiques puissants, parfois des antibiotiques, de l'héparine, perfusions, etc., au stade de nécrose l'amputation de ce bout de langue doit parfois être envisagée.

C'est pourquoi si l'animal présente d'un coup une gêne importante à la bouche, comme un corps étranger, vérifiez la langue et consultez le vétérinaire rapidement si celle-ci se durcit.

Yeux

D'autres signes peuvent vous alerter, comme des atteintes au niveau des yeux avec développement très rapide d'une conjonctivite. Les poils urticants s'enfoncent dans les tissus et peuvent provoquer la cécité.

Voies respiratoires

En cas d'inhalation des poils, ils vont de la même manière s'enfoncer dans les tissus provoquant de graves difficultés respiratoires

MOYENS DE PREVENTION

Tout d'abord de la vigilance mais cela n'est pas toujours facile car les animaux et particulièrement les chiens sont sans arrêt en train de tout renifler. Ensuite, il faut également faire traiter les arbres touchés s'ils sont dans votre jardin.

Il faut impérativement supprimer les nids de chenilles processionnaires qui se trouvent encore dans vos arbres avant fin février, car les chenilles quittent leur nid dès le mois de mars,

- Lutte naturelle - La pose de nichoirs à mésanges près ou sur les troncs des conifères qui risquent d'être atteints : une famille de mésanges peut manger jusqu'à 500 chenilles processionnaires par jour. Ces nichoirs sont à placer sur les arbres susceptibles d'être contaminés (pin cèdre) à 2,50 m de hauteur, selon une orientation Est- Sud Est, voire Nord Est. Ne jamais placer le nichoir face au vent. Les nichoirs s'installent dès le début de l'automne. La mésange charbonnière, insensible aux poils urticants, est le seul prédateur capable de se nourrir de chenilles processionnaires à tous les stades de son évolution et essentiellement au stade larvaire. C'est la solution idéale pour les jardins familiaux.

Il n'existe malheureusement aucun moyen de se débarrasser définitivement des chenilles. Même si on détruit toutes les chenilles existant sur un terrain donné, les arbres seront réinfestés l'année suivante par des papillons pouvant provenir de plusieurs kilomètres.





Bien que certains peuvent parfois nous incommoder et/ou nos animaux comme décrit dans l'article précédent, il n'est resté pas moins que tous les insectes ont leur utilité pour l'écosystème qui nous concerne tous !

Les populations d'insectes se portent très mal dans le nord de l'Europe. Selon des études réalisées, il y a deux fois moins de papillons de nuit et de coléoptères qu'il y a vingt ans. Les causes de diminution des populations d'insectes sont multiples mais toutes ces causes ont un point commun : elles sont imputables aux activités humaines !! Une disparition des insectes serait catastrophique !

Parmi les insectes, certaines espèces sont en voie de disparition !

Les bourdons sont en déclin. Sur les 31 espèces qui vivaient en Belgique au début du 20ème siècle, seules huit sont encore observées ! Les autres espèces sont devenues rares et sept d'entre elles ont même disparu.

Les abeilles sont également concernées. Sept espèces différentes d'abeilles ont été mises sur la liste des espèces en voie de disparition.

La pollinisation de ces insectes est d'une importance capitale, notamment celle des abeilles. En effet, grâce à elles, nous pouvons consommer des aliments riches en vitamines et profiter des fleurs. Si les abeilles disparaissent, les fraises, les avocats, le café ... tout disparaît.

Il est donc important d'aider les abeilles.

Voici comment faire :

- Ne plus utiliser de pesticides dans votre jardin. Premièrement, ils empoisonnent l'environnement et deuxièmement ils s'attaquent au système nerveux des insectes, les désorientent et affaiblissent les insectes pollinisateurs.
- Florir votre jardin en plantant des espèces mellifères ou dans vos jardinières si vous habitez en ville. Ainsi, vous offrirez aux abeilles une nourriture variée et de qualité. En remerciement, elles polliniseront votre potager et vos arbres fruitiers.

- Accueillir les pollinisateurs sauvages en installant des hôtels à insectes. Ces hôtels constitueront un gîte fabriqué à partir de bois local, monté en atelier protégé, où ils pourront s'installer et vous pourrez les observer facilement.

Sur le site de « Made in abeilles », vous trouverez les informations nécessaires pour réaliser cet hôtel : <http://www.madeinabeilles.be/lhotel/>

- Soutenir les apiculteurs locaux en achetant du miel plutôt chez eux que dans les grandes surfaces. Vous ferez du bien à l'environnement et à votre santé.

Il est de notre devoir de prendre soin de notre environnement. Nous avons besoin des abeilles et elles ont besoin de nous !!





BRUXELLES :

Bande Dessinée « Le Bien-être animal, l'affaire de tous »

Bruxelles-Environnement, en charge du Bien-être animal à Bruxelles, a édité une Bande Dessinée « Le Bien-être animal, l'affaire de tous », à découvrir en famille et/ou en classe ! Elle est téléchargeable via le lien : http://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/BD_BEADierenwelzijnaffairede-tous_FR

La Secrétaire d'Etat, Bianca Debaets, en charge du bien-être animal à Bruxelles, a présenté la BD dans une école de Schaerbeek. Elle sera distribuée gratuitement dans les écoles bruxelloises.

Cette Bande Dessinée a été réalisée pour faire découvrir aux enfants les habitudes et les soins nécessaires aux animaux de compagnie les plus souvent adoptés, chiens, chats, mais aussi cobayes et lapins.



Nombreux sont les enfants qui aiment les animaux et qui éprouvent le désir d'en avoir chez eux ou en classe. Avoir un animal de compagnie est l'occasion pour les enfants de développer un certain sens des responsabilités car un animal demande des soins particuliers.

Molenbeek – Nouvelle zone de liberté pour chiens inaugurée

Après Schaerbeek, c'est au tour de Molenbeek d'inaugurer, le 24 janvier dernier, une nouvelle zone de liberté au Parc Albert à Molenbeek-Saint-Jean.

Il s'agit d'un grand espace ouvert de 1.700 m², délimité par des potelets et l'implantation d'arbres, dans lequel les chiens peuvent y gambader sans laisse, sous la surveillance bien entendu de leur maître. Les maîtres sont également tenus de ramasser les déjections laissées par les chiens dont ils ont la garde.

Une carte reprenant tous les espaces où les chiens peuvent se promener sans laisse en Région de Bruxelles-Capitale est disponible. Ces zones sont indiquées au moyen de pictogrammes et concernent parfois des plages horaires précises trouvées sur le site <https://geodata.environnement.brussels/client/view/a8af35c3-f0c6-45c9-8615-3dad4988611f> (Espaces pour chien - dernière mise à jour le 29/11/2018).





Normes minimales pour la détention de chats par particuliers et par familles d'accueil

Le groupe de travail « chats » a rendu un avis en date du 29 novembre 2018.

Vous pouvez consulter cet avis, qui n'a pas encore été converti en législation, sur le site internet de Bruxelles-Environnement : <https://environnement.brussels/thematiques/bien-etre-animal/conseil-bruxellois-du-bien-etre-animal>

FLANDRE :

Le Conseil Flamand du Bien-être animal a publié 3 nouveaux avis en date du 28/11/2018 :

- Abri pour les animaux qui sont gardés à l'extérieur
- Interdiction d'élevage de chats « Fold » en raison d'une ostéochondrodysplasie congénitale
- Liste positive des reptiles – 422 espèces de reptiles pourront être détenues par des particuliers.

Pour rappel, le 21/04/2017 la Wallonie a réduit à 232 espèces de reptiles pour figurer dans la liste positive dont aucune espèce venimeuse ou de crocodile

Quant à Bruxelles, il s'est basé sur la liste du Conseil Wallon du Bien-être animal, en date du 27/11/2017.



Un lecteur de puce électronique pour chaque commune

Le Ministre flamand du Bien-être animal, Ben Weyts, a fait délivrer des lecteurs de puces électroniques pour animaux à toutes les villes et communes (de Flandres). Grâce à ce lecteur de puce électronique, un animal trouvé errant pourra rapidement être identifié et ramené à son propriétaire. Ainsi moins d'animaux seront également déposés dans un refuge.

Le lecteur permet également d'identifier un animal trouvé mort et les propriétaires seront informés de ce qui est arrivé à leur animal.

Renforcement des conditions d'agrément pour les élevages de chiens et de chats, les refuges, les pensions et les commerces d'animaux sur base de l'avis du Conseil flamand du bien-être animal

Avec ces nouvelles conditions d'agrément, le Ministre s'attaque plus sévèrement aux pratiques des commerçants malveillants et oblige les éleveurs à investir suffisamment dans le bien-être de leurs animaux.

Depuis de nombreuses années, le commerce d'animaux est en proie à des pratiques malveillantes. Certains vendeurs proposent à la vente des animaux issus de leur « propre élevage » alors qu'en réalité il s'agit d'animaux importés des pays de l'Est, avec tous les risques que cela comporte sur le plan de la santé et de la sociabilisation.

Les éleveurs

Fini l'amateurisme ! Au moins 1 membre du personnel (éleveur, commerçant, refuge ou pension) devra être à même de présenter un diplôme pertinent : un diplôme en soins animaliers, un baccalauréat en agro et biotechnologie (option soins animaliers), un baccalauréat en médecine vétérinaire, un certificat d'employé de refuge ou un diplôme équivalent.

Les éleveurs (de chiens et de chats) ne pourront plus faire que 3 nichées sur 2 ans (au lieu de 2 par an précédemment). Ils ne pourront plus avoir que maximum 7 races différentes. Ainsi, cela mettra presque un terme à l'élevage industriel. Le Ministre veut vraiment éviter les grands « supermarchés » de chiens.

La période de quarantaine, qui était jusqu'à présent de 5 jours, pour les chiens et les chats en provenance d'autres éleveurs est doublée.



Les commerçants (d'animaux)

S'ils affirment que les animaux sont issus de leur « propres élevages », l'acheteur aura désormais le droit de voir la maman. En ce faisant, les marchands qui importent des pays de l'Est (et font transiter les animaux sur de longues distances) seront facilement repérables.

Les commerçants tout comme les éleveurs devront publier des photos réelles de leurs propres animaux. Toute publicité trompeuse est interdite !!

Le certificat de garantie pour les chiens doit être en conformité avec le droit à la consommation.

En plus de donner des informations écrites concernant l'alimentation, l'hébergement et les soins, le vendeur devra avoir donné aux animaux les vaccins de base par l'intermédiaire de son vétérinaire.

Les refuges (pour chevaux)

Les refuges peuvent désormais travailler avec des familles d'accueil qui prennent en charge par exemple de tout jeunes chatons afin de les héberger dans de meilleures conditions. Pour ce qui est des refuges pour chevaux, le Ministre a introduit un cadre réglementaire.

Jusqu'à présent, il n'y avait pas de conditions d'agrément claires et des personnes malveillantes pouvaient facilement se convertir en « refuge » pour acheter à très bon marché (voire gratuitement) des chevaux. Il existe maintenant des normes minimales à respecter : chaque cheval doit disposer d'une étable et un accès suffisant à une prairie. Le sol de l'étable ne peut pas être glissant et l'utilisation de fil barbelé est interdit. Les chevaux doivent également disposer au moins 16 heures par jour de fourrage grossier et les dents et sabots doivent être régulièrement contrôlés.

Des périodes de transition sont bien entendu accordées aux professionnels du secteur afin de leur permettre d'apporter les modifications exigées.

Des contrôles seront effectués par les services du Bien-être flamand qui se rendront dans toutes les infrastructures agréées. En cas d'infractions graves ou répétées, le Ministre pourra retirer définitivement l'agrément.

WALLONIE - FLANDRES :

Le Parlement belge a voté à l'unanimité pour mettre fin aux méthodes d'abattage kasher et halal à compter du 1er janvier 2019 en Flandre et du 1er août 2019 en Wallonie.

Une interdiction belge des méthodes d'abattage rituel des animaux par les Musulmans et les Juifs est donc entrée en vigueur le 1er janvier 2019, dans le cadre de l'affrontement en Europe sur l'équilibre entre bien-être animal et liberté de religion.

Les lois européennes et les réglementations de l'Union européenne exigent que les animaux soient insensibles à la douleur avant d'être abattus, afin de rendre le processus plus humain.

La plupart des pays de l'UE autorisent des exceptions religieuses à la règle de l'étourdissement, bien que dans certains endroits – comme aux Pays-Bas, où une nouvelle loi est entrée en vigueur l'année dernière, et en Allemagne – les exceptions sont très limitées.

La Belgique (la Flandre 01/01/2019 – et la Wallonie le 01/08/2019) rejoint la Suède, la Norvège, l'Islande, le Danemark et la Slovaquie parmi les pays qui ne prévoient aucune exception.

WALLONIE :

Enregistrement des chiens

À partir du 1er janvier 2019, le numéro de Registre National (RRN) des responsables des chiens devra également être rempli pour l'enregistrement des chiens, comme cela se fait déjà pour les chats.

Article plus détaillé à lire à la page suivante étant donné que ce point concerne les 3 Régions.



BRUXELLES – WALLONIE – FLANDRE :

Enregistrement des chiens

À partir du 1er janvier 2019, le numéro de Registre National (RRN) des responsables des chiens devra également être rempli pour l'enregistrement des chiens, comme cela se fait déjà pour les chats.

Cette obligation vaut pour chaque nouvel enregistrement et pour chaque modification de responsable du chien.

Cette disposition est reprise légalement dans les Arrêtés Ministériels ainsi que dans l'Arrêté de la Région Flamande concernant l'identification et l'enregistrement des chiens.

Une période transitoire

Une période transitoire d'un an est prévue, allant jusqu'au 31 décembre 2019 *.

Durant cette période, les anciens certificats provisoires d'enregistrement ainsi que les cartes blanches pour la transmission de changement de responsable ou de décès de l'animal, et qui ne contiennent pas la mention du RRN, seront traitées comme cela se fait actuellement.

Concrètement, cela signifie pour :

- La procédure papier

Indiquez ou remplissez systématiquement le RRN sur le document d'enregistrement provisoire transmis lors de chaque nouvel enregistrement d'un chien, même si la mention est encore indiquée comme "optionnelle".

Une nouvelle version de la carte blanche ("changement du responsable ou déclaration de décès"), avec un champ RRN obligatoire, sera produite à partir du 1er janvier 2019. Lors de chaque changement de responsable, le RRN du nouveau responsable doit être rempli.

- La procédure électronique

La procédure d'enregistrement digitale reste inchangée. Le champ RRN devient donc obligatoire et est à remplir manuellement pour l'instant. L'application sera bientôt modifiée afin qu'elle permette la lecture de l'eID du responsable, comme cela se fait dans CatID.

* à partir du 31 décembre 2019, votre numéro de registre national vous reliera directement à votre chien ou à votre chat.





BREVES NOUVELLES DE PAR LE MONDE

ALLEMAGNE :

Pionnière dans la lutte contre le broyage des poussins mâles

La Ministre fédérale de l'Agriculture, Julia Klöckner, a annoncé la généralisation prochaine d'une technique pionnière afin de lutter contre le broyage des poussins mâles.

Grâce au financement de 5 millions d'euros mis en place par le ministère fédéral de l'agriculture, des recherches ont permis de développer une technique permettant de reconnaître le sexe des poussins avant l'éclosion. Il est donc possible de le déterminer dès le 7ème jour d'incubation et de trier les œufs avant la naissance du poussin.

Cette technique ne concerne cependant que certains œufs labellisés « Respeggt » et vendus uniquement par un certain groupe de supermarchés. La technologie ne sera pas proposée à l'ensemble des éclosiers avant 2020.

ETATS-UNIS :

Atlanta

La Ville de Georgia interdit la vente de chiens et de chats dans les magasins pour animaux.

Californie

Le foie gras désormais hors-la-loi.

La loi qui était entrée en vigueur en 2012 avait été suspendue par la justice en 2015, puis validée en appel en 2017. Des producteurs de foie gras du Canada et de New York avaient alors saisi la Cour Suprême.

Cette même Cour Suprême a validé le 4 février dernier l'interdiction du foie gras en Californie, mettant ainsi un terme à une longue bataille judiciaire entre les défenseurs de ce mets de luxe et les militants de la cause animale.

Minnesota

Une entreprise américaine de marketing a décidé d'autoriser à un congé parental de quelques jours à ses salariés qui adoptent des animaux et ce afin de permettre aux animaux de s'acclimater à leur nouvel environnement.

NEPAL :

La population de tigres a quasiment doublé en dix ans et ce grâce à leur protection accrue et un plus grand nombre de gardes dans les 5 parcs nationaux.

Cette espèce en voie d'extinction a vu sa population considérablement augmenter depuis 2009. En effet, alors que le pays ne comptait plus que 120 félins, il en compte aujourd'hui 235.

Même si ce nombre est encore faible, il s'agit tout de même d'un important succès en matière de conservation de l'espèce. La population mondiale du tigre est estimée à un peu moins de 4.000 individus.

NORVEGE :

Mise en place d'une police contre la maltraitance animale dans le comté norvégien du Sør-Trøndelag, à l'ouest du pays.

Encore au stade de l'expérimentation, une unité de police va se consacrer à la question animale sur une durée de 3 ans. Cette unité enquêtera sur la maltraitance, la violence et le trafic envers les animaux. Trois personnes (un enquêteur, un juriste et un coordinateur) seront chargées de veiller au bien-être animal.

La ministre de l'Agriculture, Sylvi Listhaug, a déclaré au cours d'une conférence de presse : « il est important de s'occuper de nos animaux, qu'ils jouissent des droits dont ils disposent, et qu'il y ait un suivi quand des infractions à la loi sont commises à leur encontre, eux qui sont souvent sans défense ».

Des unités policières similaires se retrouvent en Suède (Stockholm) et aux Pays-Bas.

SICILE :

Dans la ville de Catalane, les employés du magasin IKEA laissent entrer les chiens errants du quartier pour qu'ils puissent se reposer et se protéger du froid. Grâce à cette merveilleuse initiative, les chiens reçoivent de l'attention et de l'affection de la part des employés et clients du magasin et... certains chiens ont même eu la chance d'être adoptés par des clients.



ADOPTER UN ANIMAL A LA CHAINE BLEUE MONDIALE



Via notre service d'adoption de maître à maître, vous pouvez adopter un chien ou un chat.

Ci-dessous, vous trouverez la liste des animaux en attente d'une adoption :

| | | | |
|------------------------|---------|--------------------|----------------------------|
| American Staffordshire | 6 ans ½ | mâle | (voir photo – "Spyk") |
| American Staffordshire | 1 an ½ | mâle | (voir photo – "Ruck") |
| Border Collie | 3 ans | femelle stérilisée | (voir photo – « Kaede ») |
| Bouledogue Français | 2 ans | femelle stérilisé | |
| Cavalier King Charles | 3 ans | femelle stérilisée | |
| Fox Terrier | 2 ans | femelle stérilisée | |
| Fox Terrier | 5 ans | femelle stérilisée | |
| Labrador | 8 mois | mâle castré | |
| Pinscher | 4 ans | mâle castré | |
| Teckel | 3 ans | mâle castré | |
| x Patou/Husky | 11 mois | mâle castré | (voir photo – « Bernard ») |
| Chatte Européenne | 14 ans | femelle stérilisée | (voir photo – « Loulou ») |

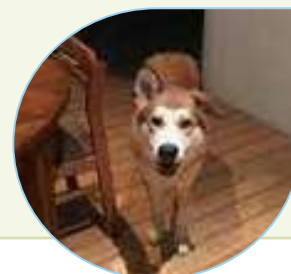
« **Spyk** » - American Staffordshire – mâle – âgé de 6 ans ½ - en ordre d'identification et de vaccins. Peut se montrer dominant envers certains mâles. Être vigilant en présence d'enfants en bas-âge car le chien ne comprend pas que c'est un « mini humain » et il claque donc des dents mais avec des enfants plus grands, le chien est adorable et jouette. Il lui faut toutefois un maître qui connaisse bien cette race et qui peut se montrer ferme (ferme ne veut pas dire violent et/ou brutal !!!). Jeunes enfants et autres animaux à éviter.



« **Ruck** » - American Staffordshire - mâle - âgé de 20 mois - recherche une famille sans enfants, dont un maître qui connaisse bien cette race et qui peut se montrer ferme (ferme ne veut pas dire violent et/ou brutal !!!).



« **Bernard** » - croisé Patou/Husky – âgé de 11 mois – mâle castré – en ordre de vaccins et d'identification.



« **Kaede** » - Border Collie - 3 ans - femelle stérilisée - en ordre de vaccins et d'identification. Chat ok. Enfant en bas-âge pas ok. --> Recherche donc une famille sans enfants ou des enfants à partir de 8-10 ans.



« **Loulou** » - Chatte européenne tigrée – stérilisée – âgée de 14 ans. Recherche un nouveau foyer car sa maîtresse âgée a dû être placée en maison de repos pour des raisons de santé.



Vous souhaitez de plus amples renseignements concernant l'un de ces animaux en vue de l'adopter, alors n'hésitez plus et prenez contact avec Mme VANDEBROEK, la responsable de notre service de placement au numéro unique : 02/452 59 42. Vous pouvez joindre ce service tous les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Vous pouvez également consulter la liste des animaux à adopter sur notre site internet www.bwk-cbm.be – Rubrique « Ce que nous faisons ».



REDIGER UN TESTAMENT EN FAVEUR DE LA CHAÎNE BLEUE MONDIALE

Ci-dessous vous trouverez les réponses à quelques questions que vous pourriez vous poser avant de rédiger votre testament en faveur de notre association :

- La Chaîne Bleue Mondiale peut recevoir des dons et des legs
- Avez-vous des enfants ou des parents encore en vie ? Dans ce cas, vous pouvez léguer une partie de vos actifs à la Chaîne Bleue Mondiale
- Quel pourcentage de vos actifs pouvez-vous nous léguer ? Cela dépend totalement de vous !
- Vous souhaitez léguer une partie de vos actifs à un membre éloigné de la famille, un ami, un voisin mais vous voulez éviter que cette personne ne paie des droits de succession trop élevés ?
Vous pouvez régler cela en faisant un duo-legs
- Vous avez un animal de compagnie (chien, chat, autre) ? Vous pouvez préciser dans votre testament que vous souhaitez que la Chaîne Bleue Mondiale prenne en charge votre animal après votre décès et le fasse adopter. Cela se fera avec un contrat d'adoption afin que nous puissions nous assurer qu'il est dans de bonnes mains.

Si vous souhaitez encore de plus amples informations/renseignements, vous pouvez prendre contact avec Mme Elsen-Verlodt, qui est notre responsable du traitement et du suivi des legs au sein de notre association.

Vous pouvez la contacter par e-mail : marleen.elsen@bwk-cbm.be

Elle vous aidera volontiers !



Même si vous n'êtes plus là,
votre influence auprès de la Chaîne Bleue
Mondiale perdure. Plus que vous ne l'imaginez.

RECEVEZ GRATUITEMENT
"BIEN RÉGLER, BIEN LÉGUER"
RECUEIL PRATIQUE DES LEGS ET DONATIONS
AU PROFIT DE LA CHAÎNE BLEUE MONDIALE
POUR COMMANDER :
02/673 52 30 OU CONTACT@BWK-CBM.BE

AJOUTEZ LA CHAÎNE BLEUE MONDIALE
DANS VOTRE TESTAMENT



Chaîne Bleue
Mondiale

TESTAMENT.BE